



CHARTRE DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNES

PAR ICI LA DÉMOCRATIE



AVIS A
LA PO
PULA
TION

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021



BOURGES

CHARTRE DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNES A BOURGES

1-UN ENGAGEMENT MUNICIPAL	2
2-LA CITOYENNETE UN ENJEU QUI SE REVELE A L'ECHELLE LOCALE	3
Une citoyenneté souveraine	3
Une citoyenneté qui s'apprend	3
Une citoyenneté inclusive	3
3-UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AUX ATTENTES DE BERRUYER-ES	3
4-LES ACTEURS DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	4
Les élus municipaux	4
Les agents municipaux	4
5-PREMIERS ENGAGEMENTS ET MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE DE PARTICIPATION ET DE VIE CITOYENNES	5
5.1 Une organisation municipale	5
5.2 6 conseils de quartiers , instances participatives	5
5.3 un budget participatif pour agir concretement dans les quartiers	5
5.4 Une relation de proximité, des engagements pour « aller vers »	6
5.5 Un soutien renforce aux initiatives citoyenne et associatives	6
5.6 Un programme d'action de sensibilisation a la citoyenneté	6
5.7 Une assemblée citoyenne pour construire la ville citoyenne	7
6 Les valeurs de la ville et de la participation citoyenne à Bourges	7
7-L'APPRENTISSAGE DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNES	7
8-UN PROJET QUI SE PARTAGE AVEC D'AUTRES TERRITOIRES	8

Cette charte est **un document fondateur** qui a vocation à affirmer les valeurs, intentions et principes de la vie et de la participation citoyennes à Bourges.

Issue d'une **démarche de co-construction** qui a mobilisé les citoyens, les élus et les agents municipaux de janvier à avril 2021, elle pose le cadre du projet de territoire en faveur de la vie et de la participation citoyennes à Bourges.

Cette charte sera le document de référence pour les Conseils de quartier, l'Assemblée citoyenne, le budget participatif et les 3 piliers de l'action citoyenne qui disposent de leur cadre de fonctionnement respectif.

1-UN ENGAGEMENT MUNICIPAL

Les dernières enquêtes d'opinion montrent unanimement que les Français aspirent à **être plus écoutés et mieux entendus des responsables politiques**.

Loin de se désintéresser de l'action publique, les habitants veulent **pouvoir donner leur avis** à condition de se savoir entendus et respectés. L'honnêteté, la transparence, l'écoute des citoyens et la présence sur le terrain pour prendre en considération la vie quotidienne des habitants sont des qualités attendues de leurs élus pour avoir de nouveau confiance en eux. **Les citoyens souhaitent participer aux choix** qui font évoluer leur ville et leurs quartiers.

En tant que territoire de proximité et, **premier échelon territorial**, la commune se révèle être un lieu privilégié pour émanciper la citoyenneté, réinventer le fonctionnement de notre démocratie et rappeler les principes républicains.

Le début de mandat est un moment privilégié pour poser un cadre, **initier et approfondir les dynamiques de transparence, de participation et de collaboration dans la ville**.

A l'écoute des berruyères et des berruyers, l'équipe municipale s'est engagée à développer la vie et la participation citoyennes et à faire de la citoyenneté le trait d'union des habitants, des quartiers, des politiques publiques.

” *Parce que les enjeux sont multiples, la citoyenneté doit permettre de renforcer la confiance entre les acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, agents, élus), de rétablir la conscience de l'intérêt général et de permettre à chacun de trouver son rôle et sa place dans la Commune de Bourges. La citoyenneté doit fédérer l'intelligence collective dans une démarche d'humanité et d'humanisme.*

Yann GALUT, Maire de BOURGES.

En donnant la parole et en renforçant le pouvoir d'agir des berruyers, la municipalité souhaite partager la capacité à construire notre cité.

Permettre aux élus d'être en proximité sur la durée, à l'écoute des berruyers en amont des projets, les associer dans l'élaboration des solutions et des projets portés au sein du conseil municipal et leur permettre une expression à leurs côtés. Telles sont les intentions de la municipalité.

” *Cette priorité à la citoyenneté sera notre marque de fabrique pour instaurer la participation des habitant-e-s, faire avancer l'égalité femmes-hommes, soutenir la vie associative, reconnaître le bénévolat, défendre nos services publics et faire que les décisions soient suivies d'effets.*

Alain BOUQUIN, Adjoint au Maire à la citoyenneté et la démocratie directe.

2-LA CITOYENNETE UN ENJEU QUI SE REVELE A L'ECHELLE LOCALE

La citoyenneté est un statut de responsabilité qui reconnaît des droits et des devoirs, qui permet de participer à la vie publique et politique, **qui invite au civisme, à la civilité et à la solidarité**, qui impose des obligations sociales et des qualités morales.

En dépassant les identités sociales, culturelles, de cultes... la citoyenneté remplit une fonction de liaison. Elle est un espace de ralliement qui nous ouvre à la notion de communs, de collectif, d'intérêt général. Elle est un tremplin qui élève les consciences **pour passer de la préoccupation individuelle à la considération collective, de l'intérêt particulier à l'intérêt général.**

D'une façon générale, le citoyen participe aux décisions de la cité, devenant ainsi acteur d'un système institutionnel et d'un processus de décision politique.

La citoyenneté est donc un concept éminemment politique qui **anime notre modèle démocratique et républicain**. Sa conception française contemporaine a pour vocation de construire une communauté de citoyennes et citoyens qui font nation, dans le cadre des principes de la démocratie représentative et des valeurs républicaines partagées (liberté, égalité, fraternité, laïcité).

Historiquement, la commune est l'espace naturel du citoyen. C'est à l'échelle de la rue, du quartier, du village, de la ville que la citoyenneté se révèle.

La ville a vocation à devenir un espace de vie, d'interactions, de réflexions et d'intelligences collectives... en bref à devenir la fabrique de la Citoyenneté.

Pour créer une culture commune de la citoyenneté, **trois principes sont à respecter :**

Une citoyenneté souveraine

Chacun dispose d'une souveraineté dans l'exercice de sa citoyenneté partout et tout le temps. Chacun reste responsable et libre dans ses actes, son expression, son action et son engagement.

Une citoyenneté qui s'apprend

L'individu ne naît pas citoyen, il le devient. La citoyenneté s'apprend et se pratique. L'éducation nationale et l'éducation populaire sont des leviers d'opportunité qu'il s'agit d'encourager et de soutenir.

Une citoyenneté inclusive

Il est important de dissocier nationalité et citoyenneté. Le rôle de citoyen est applicable à tous les habitants de Bourges, notamment ceux qui ne sont statutairement pas reconnus comme citoyens (les jeunes de moins de 18 ans et les personnes d'origines étrangères).

3-UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AUX ATTENTES DES BERRYER-ES

Afin d'être au plus près des attentes et des perceptions des berruyères et berruyers, la municipalité a engagé une consultation citoyenne pour ajuster ses objectifs et définir des engagements en terme de participation citoyenne. Quelques enseignements précieux :

98,08% des berruyères et berruyers qui ont répondu à cette consultation considèrent que les citoyens doivent participer à la vie locale et municipale !

Les habitants de Bourges veulent pouvoir donner leur avis et aspirent à être plus écoutés. Ils souhaitent participer aux choix qui font évoluer la ville, les quartiers. **La participation à la vie municipale est vue comme le point départ d'une politique publique efficace et le déploiement de projets pertinents.** Elle apparaît comme nécessaire pour porter des projets qui répondent à l'intérêt général.

Si les élus locaux sont considérés comme les garants de l'intérêt général et les décideurs finaux, les citoyens revendiquent **leur participation et la prise en compte de leurs idées, de leurs usages, de leurs réalités, dans les décisions et politiques locales.**

Les élus, les agents, les habitants, les associations et les entreprises, portent des intérêts communs en faveur de la ville et de leur cadre de vie. L'enjeu **n'est pas de bloquer les modalités d'action de l'exécutif, mais de laisser place au débat pour rendre les politiques publiques plus adaptées aux spécificités des quartiers, des habitants et des acteurs.**

Les contributeurs rappellent que ce ne sont pas seulement les outils et instances qui créent les conditions de la vie et de la participation citoyenne.

Certains principes sont fondamentaux pour animer et développer la confiance :

- L'accès à l'information et la multiplication des moyens d'information,
- La clarté des messages et leur adaptation à tous les publics,
- La compréhension des fonctionnements et des rôles des collectivités, des administrations et des acteurs,
- Le discernement et la compréhension du modèle de gouvernance et du circuit de prises de décisions,
- La transparence dans la mise à disposition des informations,
- La proximité et l'échange direct avec les habitants.

Installer la vie et la participation citoyennes exige de l'humilité et une capacité d'ajustement concrète

4-LES ACTEURS DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

LES ELUS MUNICIPAUX

La municipalité est composée des personnes élues en mars et juin 2020, cette élection, les élus municipaux sont légitimes à prendre toute décision relevant des compétences municipales.

L'élu providentiel n'existe pas, mais la force du collectif et le lien avec la population fait avancer les projets. Aussi apparaît-il nécessaire de créer les conditions de la coopération entre les élus et l'ensemble des habitants et acteurs de la ville, d'encourager le débat et d'impliquer collectivement l'ensemble des acteurs dans la gestion de notre ville et l'anticipation des besoins pour les années à venir.

C'est une méthode nouvelle

LES CITOYENS BERRUYERS

Tous les acteurs concernés ou intéressés par l'action publique sont ici considérés comme citoyens berruyers : habitants (de tous âges et de toutes nationalités), usagers, associations, collectifs, entreprises, professionnels, experts mais aussi élus et agents municipaux. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective.

Le bénévolat, **la proposition d'idées, le pilotage d'initiatives, le respect des règles de civisme et de civilité, la mobilisation solidaire ou écologique, l'engagement au sein des instances de participation, le vote...** sont autant de formes de participation citoyenne, encouragées et valorisées par la municipalité.

Au quotidien, les citoyens ont la capacité d'œuvrer pour une ville solidaire, durable, vivante, inclusive, innovante. La municipalité soutient ce pouvoir d'agir.

LES AGENTS MUNICIPAUX

Par leurs fonctions, **les agents municipaux sont au service des habitants et de l'intérêt général.** Ils accompagnent les citoyens dans leurs démarches, contribuent à leur émancipation, garantissent leur sécurité, facilitent leur participation à la vie publique et contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans le respect des règles juridiques, financières et démocratiques.

Au sein de l'Administration municipale, un service dédié a été créé : le pôle Citoyenneté et Démocratie directe. Ce service a pour mission de développer la culture de la participation citoyenne à Bourges, d'accompagner les instances de participation citoyenne (soutien technique et logistique, aide à l'animation, facilitation de la formation), de coordonner les dispositifs et projets participatifs (en lien avec les autres services municipaux).

5-PREMIERS ENGAGEMENTS ET MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE DE PARTICIPATION ET DE VIE CITOYENNES

5.1 UNE ORGANISATION MUNICIPALE

Dès les élections, la municipalité a désigné Alain BOUQUIN Maire-Adjoint à la Citoyenneté et à la Démocratie directe. Par cette délégation, il a la responsabilité de mener à bien les engagements de la municipalité, de faire vivre et de respecter la parole des citoyens, de garantir l'égalité de traitement des habitants et des quartiers et de faire évoluer les dispositifs et procédures afin que tous les acteurs berruyers partagent une culture de la citoyenneté.

Pour soutenir ces missions, un pôle municipal dédié a été constitué.

De plus, cinq adjoints de quartier ont été nommés pour pouvoir suivre au plus près les préoccupations et propositions issues des habitants.es de nos quartiers.

5.2 6 CONSEILS DE QUARTIER, INSTANCES PARTICIPATIVES

La participation citoyenne est une étape essentielle à l'élaboration, l'amélioration et la légitimité de la décision. Par sa contribution à une plus grande transparence elle constitue un facteur déterminant dans la construction de la confiance et du sens de l'action politique.

Six conseils de quartier sont institués à Bourges, correspondant aux périmètres suivants :

- Asnières
- Chancellerie-Gibjoncs-Moulon
- Aéroport, Vauvert, Pierrelay, Pissevieille
- Charlet, Lahitolle, Pignoux, Sembat
- Centre-ville
- Val d'Auron, hameau de Gionne, Mazières, Pijolins.

Instance de participation citoyenne, **les Conseils de quartier favorisent le dialogue entre les habitants et les élus, et, de manière transversale, entre les habitants eux-mêmes.** Ils permettent de rapprocher les espaces de débats

et de décisions des habitants. Il s'agit de faciliter pour les habitants une meilleure compréhension du fonctionnement de la collectivité, de leur permettre d'enrichir les propositions de la municipalité, de recueillir les initiatives citoyennes et de permettre aux habitants d'être acteurs de leur ville.

Composés de 24 conseillers de quartier et de 12 suppléants (tirés au sort à partir d'une liste de volontaires, selon des règles de parité et d'intergénérationnalité), **les Conseils de quartier œuvrent à l'amélioration du cadre de vie de chacun des quartiers.**

Ouverts aux acteurs locaux, des moyens d'information, de communication et d'animation seront mis à leur disposition.

5.3 UN BUDGET PARTICIPATIF POUR AGIR CONCRETEMENT DANS LES QUARTIERS

Un budget participatif est institué afin de créer une dynamique collective, à l'échelle de chaque quartier, valorisant l'expertise de vie des habitants, leurs idées et leurs engagements.

Ce dispositif permet aux habitants **de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la ville**, sur la base de projets proposés par les berruyères et berruyers en vue d'améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Véritable outil au service de l'intérêt général, du tissu associatif et de l'engagement citoyen, le budget participatif sera coconçu avec les conseils de quartier qui faciliteront également l'émergence de projets.

Après un temps d'accompagnement des porteurs de projet, par les services municipaux, pour affiner les propositions, les citoyens seront appelés à voter pour les projets de leurs choix.

-5.4 UNE RELATION DE PROXIMITE, DES ENGAGEMENTS POUR « ALLER VERS »

Pour développer la vie citoyenne de Bourges et faciliter la participation de toutes et tous, élus, agents municipaux et citoyens s'engagent sur

4 ambitions :

• **Améliorer l'information** relative à la vie collective à Bourges, aux compétences municipales, au fonctionnement de la mairie et au processus de prise de décisions. En effet, l'information est une étape indispensable à la connaissance des problématiques, des initiatives et des projets, à l'appropriation des enjeux et des contraintes par les citoyens, à la compréhension des choix politiques et à l'échange entre habitants et acteurs locaux, entre citoyens et élus. Au sein de la mairie, une vigilance particulière sera apportée à la compréhension des supports de communication et à leur accessibilité, notamment par la pluralité des outils (écrits, graphiques, web, presse...).

• **Être à l'écoute** de tous les habitants et acteurs locaux. Les temps de rencontre et d'échange en proximité, au plus près des lieux de vie et d'activité des citoyens, seront renforcés. Informels ou institutionnels, ces temps permettront de recenser les besoins et les attentes des citoyens.

• **Organiser le dialogue citoyen.** La participation citoyenne améliorera les projets municipaux qui seront analysés et enrichis par l'expertise d'usage des habitants et acteurs locaux. Il s'agira aussi de proposer des temps de rencontre et de partage entre les différents acteurs, indépendamment d'un projet municipal.

• **Faciliter l'expression des citoyens.** En développant les occasions de participer à la vie publique, de prendre part à l'émergence et à la conception des projets publics, il s'agit de renforcer la légitimité de toutes et tous à être citoyens actifs. Des supports d'interpellation pourront également être déployés.

5.5 UN SOUTIEN RENFORCE AUX INITIATIVES CITOYENNES ET ASSOCIATIVES

Les citoyens ont de nombreuses idées en faveur de l'intérêt général, issues de leur expérience personnelle, associative ou professionnelle. Pour

de multiples raisons : complexité des procédures, manque de temps, manque de soutien..., ces idées ne se concrétisent pas forcément.

Afin de soutenir ces initiatives et d'accompagner les porteurs de projets, des dispositifs de valorisation, d'encouragement, de mise en relation et d'accompagnement technique seront proposés. Il s'agit de favoriser **une approche collective, transversale et multi partenariale du pouvoir d'agir à Bourges.**

La municipalité pourra piloter les premières étapes de cette démarche afin d'impulser des pratiques coopératives, mais les associations, collectifs et acteurs économiques sont encouragés à être pleinement acteurs du déploiement de cette vie citoyenne berruyère.

5.6 UN PROGRAMME D'ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA CITOYENNETE

Afin de cultiver la participation citoyenne, il est nécessaire de développer la fraternité, de renforcer le « vivre ensemble », de responsabiliser chacune et chacun, de favoriser le dialogue, d'inspirer le « monde d'après ». **Il est utile de développer le civisme et la civilité, de promouvoir l'égalité, d'améliorer les transmissions, d'encourager l'engagement, d'éviter les rejets et de dépasser l'individualisme.**

Aussi, des dispositifs pédagogiques et actions éducatives et culturelles sont proposés, à l'attention de tous les citoyens dès l'école maternelle, pour interroger la citoyenneté et accompagner la participation de toutes et tous à la vie publique.

Il s'agit de :

• **Pérenniser et renforcer** les dispositifs et actions existants, animés par les associations, les structures économiques ou les services municipaux,

• **Développer de nouvelles mesures** plus inclusives,

• **Soutenir les coopérations et partenariats** entre acteurs sur cet enjeu.

5.7 UNE ASSEMBLEE CITOYENNE POUR CONSTRUIRE LA VILLE CITOYENNE

Pour ajuster et permettre un perfectionnement de l'ensemble de la démarche de vie et participation citoyennes, à l'échelle de la Ville,

une Assemblée citoyenne est instituée.

Cette instance contribue à animer la vie démocratique et républicaine, à **nourrir la démocratie et à enrichir les politiques municipales** sur le territoire de Bourges. Elle est une véritable interface entre l'intelligence collective et la décision publique.

L'Assemblée citoyenne est composée de 48 habitants, tirés au sort selon des règles de parité, de représentativité géographique, intergénérationnelle et socio-professionnelle.

Pour permettre une agilité et une organisation adaptée, les habitants membres de l'Assemblée citoyenne détermineront, en lien avec le Maire-Adjoint à la « vie citoyenne » et avec l'appui du pôle Citoyenneté et Démocratie directe, les conditions de fonctionnement de cette instance et leurs activités.

Par ailleurs, la municipalité souhaite faire de Bourges une ville citoyenne. Pour cela l'Assemblée citoyenne déterminera les enjeux et objectifs à atteindre.

6 LES VALEURS DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNES A BOURGES

La vie et la participation citoyennes sont animées par des valeurs respectées par la municipalité, les services, les habitants et les acteurs de la ville.

Elles se définissent comme suit :

•**Liberté**: garantir l'expression d'une parole libre, possibilité pour chacun des berruyères et berruyers d'émettre propositions et avis.

•**Egalité**: la parole de chacun est également considérée et prise en compte.

•**Fraternité**: une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant le dialogue intergénérationnel et interculturel.

•**Laïcité**: La ville est un espace de débat public qui se détourne d'actes prosélytes ou contraires à la liberté de conscience de ses membres.

•**Neutralité**: La parole libre nécessite indépendance et autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles.

•**Pluralité** : la représentation de la population dans toutes ses composantes est recherchée.

•**Proximité** : l'expertise d'usage et la capacité à agir des habitants et acteurs locaux est recherchée et valorisée.

•**Citoyenneté** : le citoyen acteur sera impliqué dans la vie de sa ville en favorisant la prise en

compte de son expertise d'usage complémentaire à l'expertise technique.

•**Co-Construction** : les instances et dispositifs de participation citoyenne sont étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets municipaux. Ils font émerger les besoins des habitants et acteurs locaux et soumettent des projets à la municipalité.

•**Responsabilité** : Les citoyens interviennent en leur nom, pour faire valoir leurs perceptions, leurs usages, leurs réalités... Pour autant ils respectent et considèrent les valeurs et l'intérêt général en préservant un esprit de curiosité, d'ouverture, d'écoute et d'intégrité.

•**Légitimité** : l'action citoyenne est rendue légitime quand elle est collective, qu'elle respecte la cadre de la participation citoyenne et qu'elle porte la réalité des habitants et du territoire.

•**Souplesse** : pas de modèle type d'organisation, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

7-L'APPRENTISSAGE DE LA VIE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNES



Installer une culture citoyenne dans la ville est **un processus progressif et apprenant**. Afin de permettre l'efficacité de la coopération, de l'organisation et des actions de la municipalité, de la ville et de ses acteurs, nous proposons d'apporter des garanties qui favoriseront l'ajustement du projet de territoire :

•**Le pôle Citoyenneté et Démocratie Directe**, qui constitue un interlocuteur permanent pour traiter les questions et observations relatives à la vie et la participation citoyennes de Bourges,

•**L'Assemblée citoyenne**, qui inspire et anime le projet de territoire citoyen et qui enrichit les politiques municipales,

•**Les assises annuelles de la vie et de la participation citoyennes**, pour dresser un bilan, évaluer les performances de l'action municipale et des acteurs.

8-UN PROJET QUI SE PARTAGE AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Le quartier et la ville sont les espaces les plus intuitifs pour exprimer la citoyenneté de chacune et chacun. Cependant, la collectivité municipale n'est pas seule compétente des décisions publiques qui s'appliquent sur le territoire de la ville et qui concernent les habitants berruyers.

Le projet de territoire de Bourges en faveur de la vie et de la participation citoyennes ne peut donc se réaliser pleinement sans tenir compte de :

- l'agglomération Bourges Plus,
- du Département du Cher,
- et de la Région Centre Val de Loire.

Avec ces collectivités, les expériences et les expérimentations seront partagées, les instances participatives pourront être mises en relation, les élus et les agents pourront animer un réseau citoyen.

Engagée sur un chemin apprenant, sollicitant l'expertise de ses pairs et souhaitant partager son expérience, **la ville de Bourges s'inscrit également dans des réseaux citoyens :**

•**A l'échelle nationale**, la collectivité s'engage notamment aux côtés des villes en transition démocratique, ainsi que dans les réseaux nationaux de démocratie participative.

•**A l'échelle internationale**, la collectivité adhère par exemple à l'observatoire international de la citoyenneté

